

CONSULTATION MIL MONTRÉAL

Séance de questions et réponses
Questions citoyennes reçues d'avance – demandes de réponse par écrit

Par courriel

Montréal, le vendredi 17 septembre 2021

À l'intention de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont, le CSSMB et l'UdeM

Objet : Consultation publique MIL Montréal – Questions citoyennes reçues d'avance

Du 3 au 13 septembre 2021, la population a fait parvenir à l'OCPM des questions portant sur la consultation MIL Montréal. La commission souhaiterait recevoir des réponses écrites aux questions suivantes envoyées par la population.

Les questions sont retranscrites telles qu'elles ont été reçues et sont regroupées en quatre grandes catégories, puis divisées en thématiques :

- A. Le territoire du MIL Montréal et Outremont en général
 - Nuisances et circulation
 - Espaces verts et îlots de chaleur
 - Services publics et espaces communautaires
 - Aménagements déficiences visuelles
 - Mobilité active

- B. La construction de l'école primaire et le partage de la cour d'école
 - Localisation de l'école
 - Aménagement du parc P-3 et de la cour d'école
 - Mutualisation des espaces
 - Architecture
 - Territoire de juridiction
 - Zonage
 - Divers

- C. Le nouveau pavillon universitaire de l'UdeM

- D. Le secteur Atlantic
 - Règlementation
 - Usages
 - Divers

La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page Web de la consultation.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses au plus tard vendredi le 24 septembre, afin de permettre à la population d'en prendre connaissance avant la phase d'audition des opinions.

Merci de votre précieuse collaboration,

Émilie-Jade Bigelow
Analyste

A. LE TERRITOIRE DU MIL MONTRÉAL ET OUTREMONT EN GÉNÉRAL

NUISANCES ET CIRCULATION

1. Comment concilier les nombreux chantiers déjà en cours dans le MIL Montréal et la construction de la nouvelle école pour les résidents à proximité?¹
2. Depuis l'avènement de la construction du MIL et autres édifices du secteur, le trafic au coin Ducharme et Davaar est devenu infernal, et qu'en sera-t-il si on ajoute une école! Je désire donc savoir quelles mesures seront prises pour contrôler la circulation et diminuer le trafic résidentiel sur les rues Davaar et Ducharme?²
3. Quelles études récentes de circulation ont été effectuées?³
4. Comment se chiffre l'augmentation de la circulation depuis l'ouverture des rues sur le quartier MIL? Que prévoit-on avec l'ouverture des condos?⁴
5. Pouvez-vous nous fournir une comparaison entre les projections de la circulation qui avaient été faites au moment de la première proposition du campus Outremont soumise à la consultation publique, la réalité actuelle dans le quartier et les projections pour les 5-10 années futures. Je parle ici du quadrilatère Van-Horne-Thérèse Lavoie-Roux; Champagneur et Wiseman, en passant par la rue Outremont.⁵
6. À l'époque de la première consultation publique par l'OCPM, on avait affirmé que la rue Outremont ne donnerait pas un accès direct au campus. Or, il en a été le contraire. Encore une fois, les demandes citoyennes n'ont pas été respectées et la rue Outremont est devenue une voie de circulation intense où défilent tous ceux et celles qui veulent éviter Van Horne.
 - a. Quelles sont vos propositions pour diminuer la circulation sur Outremont, notamment avec la venue d'une nouvelle école primaire?⁶
 - b. Pourquoi ne pas rendre la rue Stuart également porte d'entrée au campus? Ce qui permettrait aussi de partager l'espace vert en deux portions : un parc pour tous et une cour d'école.⁷

¹ Françoise Picard, doc. 7.3, no 3

² Françoise Picard, doc. 7.3, no 4

³ Marc Dumont, doc. 7.3, no 58

⁴ Marc Dumont, doc. 7.3, no 59

⁵ Marie Saint-Arnaud, doc. 7.3, no 88

⁶ Marie Saint-Arnaud, doc. 7.3, no 89

⁷ Marie Saint-Arnaud, doc. 7.3, no 90

7. Est-ce que l'arrondissement compte faire une étude d'impact pour évaluer l'augmentation du transit automobile et tenter de mieux contrôler le transit sur les rues résidentielles du quartier?⁸

ESPACES VERTS ET ÎLOTS DE CHALEUR

8. Les enjeux de superficie optimale des parcs et infrastructures de sports et loisirs, de l'aménagement de l'école primaire, de la circulation et des différentes fonctions allouées aux espaces verts et récréosportifs au sein du quartier MIL sont centraux pour le développement harmonieux et durable du tout dernier territoire non-aménagé de l'arrondissement d'Outremont.
- Quelles sont les critères de superficie par habitant des espaces verts et récréosportifs utilisés par la Ville et l'arrondissement d'Outremont pour déterminer les besoins en futurs espaces verts et récréosportifs du quartier MIL et des quartiers limitrophes?⁹
 - Comment la Ville avait-elle estimé et prévu dans l'énoncé initial du projet de nouveau quartier MIL, le type et le nombre d'espaces verts, d'espaces récréosportifs?¹⁰
 - Comment le projet de quartier planifiait-il et intégrait-il l'effet de l'augmentation de la population causée par la construction de plusieurs immeubles multilogements et condos?¹¹
 - Ces prévisions sont-elles encore valides?¹²
 - Selon ces prévisions populationnelles, quelles infrastructures récréosportives avaient été prévues au fil des ans? Lesquelles ont été considérées par la Ville et proposées par les promoteurs et lesquelles ont été abandonnées au fil des ans?¹³
9. À quel rang se situe actuellement Outremont sur les 21 arrondissements de la Ville de Montréal, en termes de superficie consacrée aux : espaces verts (parcs) / équipements récréosportifs intérieurs et extérieurs / jardins communautaires?¹⁴
10. À quel rang se situera Outremont après l'aménagement complet des futurs condos, résidences et bâtiments institutionnels du nouveau quartier MIL?¹⁵
11. Dans les plans de développement du quartier MIL, à terme, où se situent les jardins communautaires du quartier et quelle superficie y sera consacrée?¹⁶

⁸ Dominique Le Borgne, doc. 7.3, no 97

⁹ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 43

¹⁰ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 48

¹¹ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 50

¹² Geneviève Derome, doc. 7.3, no 51

¹³ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 52

¹⁴ Marc Dumont, doc. 7.3, no 64

¹⁵ Marc Dumont, doc. 7.3, no 65

¹⁶ Marc Dumont, doc. 7.3, no 67

12. On dit toujours que Outremont est favorisé en termes d'espace vert, mais les chiffres prouvent le contraire. La construction d'une école primaire va encore nous retirer les espaces verts prévus pour tous les citoyens. Comment prévoyez-vous que nous allons pouvoir rencontrer la moyenne optimale pour la ville en termes d'espaces verts?¹⁷

SERVICES PUBLICS ET ESPACES COMMUNAUTAIRES

13. Pourquoi ne pas construire des services publics (par exemple une piscine publique, sachant que celle d'Outremont est saturée et que cela ne risque pas de changer avec le réchauffement climatique et l'augmentation du nombre d'habitants)?¹⁸
14. Avez-vous pensé à une collaboration ou partenariat direct avec le Centre Communautaire Intergénérationnel (personnes, organismes, services, sport, culture, art vivant, art scolaire, etc.) et la nouvelle école CSMB, l'Université UdeM? Si oui, il serait important de repenser à avoir une direction (personne physique précieuse, RH qui n'existe plus depuis 5 ans) de ce lieu culturel Ville de Montréal, afin d'avoir une vision, une mission commune pour ces nouveaux espaces qui semblent prometteurs de projets riches! Merci beaucoup pour tout ce travail, félicitations.¹⁹

AMÉNAGEMENTS DÉFICIENCES VISUELLES

15. Déjà le campus MIL n'est pas développé pour des personnes déficientes visuelles. Sur le côté nord, il y a un pont pour traverser du métro Acadie au campus. Les escaliers sont dangereux pour personnes déficientes visuelles. C'est impossible de déceler au sol : les bandes d'éveil de vigilance, la nature du revêtement, les bandes de guidage qui permettent de résoudre certains problèmes de direction de cheminement (en ce cas, les motifs créent une confusion) et les obstacles. Si vous ajoutez une école primaire, je me demande si vous allez prendre l'occasion de réviser la circulation piétons-automobilistes afin d'optimiser l'utilisation des sens compensatoires par les personnes déficientes visuelles en ne gênant pas la lecture de l'environnement, mais au contraire en renforçant l'impact des contrastes visuels ou tactiles par la création d'éclairages adaptés ou le choix des matériaux.²⁰

MOBILITÉ ACTIVE

16. Je voudrais savoir si c'est possible de connecter le Réseau-Vert/rue Clarke au pavillon de l'UdeM par une piste cyclable? Le Réseau-Vert est bon, la piste cyclable sur la rue Clarke

¹⁷ Marie Saint-Arnaud, doc. 7.3, no 91

¹⁸ Martin Gallié, doc. 7.3, no 20

¹⁹ Irène Galesso, doc. 7.3, no 34

²⁰ Eve Tsang, doc. 7.3, no 21

est bonne, et la piste cyclable de pavillon UdeM est bonne, mais il n'y a pas de connexion sur rue Beaubien entre eux.²¹

17. Quel tracé de piste cyclable sera conservé à terme?²²
18. Comment concilier la sécurité des cyclistes avec l'accroissement de la circulation de transit sur Outremont, Wiseman et les rues avoisinantes?²³
19. Comment et quand allez-vous permettre aux habitants de Parc-Extension, piétons et cyclistes, un accès facile aux futures installations?²⁴

²¹ Alexander Heather, doc. 7.3, no 24

²² Marc Dumont, doc. 7.3, no 62

²³ Marc Dumont, doc. 7.3, no 63

²⁴ Béatrice Camel, doc. 7.3, no 74 et Hortense Beaudoin, doc. 7.3, no 99

B. LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET LA MUTUALISATION DES ESPACES

LOCALISATION DE L'ÉCOLE

20. Il me semble toutefois que vos modifications sont peu claires. Vous ne mentionnez jamais les alternatives ou les inconvénients des modifications proposées et le contenu des modifications n'est pas bien décrit, ce qui ne permet pas un commentaire éclairé. Cette consultation contient ainsi un biais qui pousse vers l'acceptation des modifications proposées. Le projet est peut-être excellent, mais il demande encore à être démontré comme tel.
- a. Serait-il possible de transférer cette zone de construction au parc P1, à l'ouest? Cela offrirait un plus grand parc P3, non enclavé, surtout que le parc P2 est devenu une place minéralisée.²⁵

AMÉNAGEMENT DU PARC P-3 ET DE LA COUR D'ÉCOLE

21. Il me semble toutefois que vos modifications sont peu claires. Vous ne mentionnez jamais les alternatives ou les inconvénients des modifications proposées et le contenu des modifications n'est pas bien décrit, ce qui ne permet pas un commentaire éclairé. Cette consultation contient ainsi un biais qui pousse vers l'acceptation des modifications proposées. Le projet est peut-être excellent, mais il demande encore à être démontré comme tel.
- a. Quels sont les types d'aménagements partagés avec l'école, dans le parc?²⁶
 - b. Ce parc devrait être le plus grand parc du secteur, par ailleurs très minéralisé, pourrait-il jouer son rôle d'îlot de fraîcheur s'il est couvert de terrains de sport synthétiques, par exemple?²⁷
 - c. La zone de jeu des élèves sera-t-elle entourée d'un grillage?²⁸
 - d. Comment la végétation du parc pourra supporter le piétinement de 700 élèves?²⁹
22. Les enjeux de superficie optimale des parcs et infrastructures de sports et loisirs, de l'aménagement de l'école primaire, de la circulation et des différentes fonctions allouées aux espaces verts et récréosportifs au sein du quartier MIL sont centraux pour le développement harmonieux et durable du tout dernier territoire non-aménagé de l'arrondissement d'Outremont.
- a. Comment le projet de parc P-3 assure-t-il aux citoyens que le développement du quartier respecte les normes optimales en termes d'espaces verts et d'espaces récréosportifs par habitant? Actuellement, Outremont occupe le dernier tiers des

²⁵ Yan Vergriete, doc. 7.3, no 6

²⁶ Yan Vergriete, doc. 7.3, no 7

²⁷ Yan Vergriete, doc. 7.3, no 8

²⁸ Yan Vergriete, doc. 7.3, no 9

²⁹ Yan Vergriete, doc. 7.3, no 10

- arrondissements en termes de superficie consacrée aux espaces verts, comment le projet de parc P-3 va-t-il améliorer significativement cet état de fait?³⁰
- b. Pourquoi imposer aux citoyens une logique de renoncement aux espaces verts publics, qui se traduit par un parc qui rétrécit comme une peau de chagrin? Pourquoi imposer la nécessité de mutualiser les espaces et institutions publics et restreindre les espaces verts au nom du bien commun au lieu de consentir à investir comme ville dans des espaces suffisamment grands, réservés et disponibles en tout temps pour les divers usages?³¹
 - c. Comment un terrain de 1,8 hectare est-il suffisant en superficie pour répondre à ces trois populations importantes qui ont 3 types de besoins, essentiels mais souvent opposés ou en compétition, sur le plan de l'utilisation de l'espace? Besoins des 652 enfants du primaire pour une cour d'école fermée versus les besoins des citoyens et familles pour des espaces verts avec canopée favorisant le jeu et les activités libres et les besoins de citoyens adolescents et adultes pour des plateaux sportifs adaptés à leur âge?³²
23. Selon les normes établies pour une cour d'école, doit-elle être clôturée? Sinon, comment sera-t-elle délimitée?³³
24. Pourrait-on avoir les schémas d'aménagement du grand parc P-3 selon les premiers plans de l'arrondissement Outremont à la suite de la consultation des organismes et citoyens de l'arrondissement? Ces plans datent d'environ 4 à 5 ans.³⁴
25. Le plan d'aménagement initial du MIL prévoyait au secteur P-3 d'importants espaces verts additionnels dans ce coin à haute densité humaine. C'était notre garantie de qualité de vie pour l'avenir. Or, le projet soumis au sondage virtuel prévoit plutôt y placer, une école, des espaces de stationnement et une cour d'école dite « partagée ».
- a. Beaucoup de consultations ont été faites lors du projet du MIL, notamment sur l'importance prioritaire des espaces verts. Comment se fait-il qu'on puisse maintenant remettre en question cet aspect du projet initial avec un sondage virtuel?³⁵
 - b. Outremont ne respecte pas les objectifs normatifs de la Ville en termes d'espaces verts par habitant. Comment peut-on soumettre ce projet pour évaluation à la population, alors qu'il va à l'encontre de cet objectif essentiel déjà discuté avec la population?³⁶
 - c. Qui a fait ce choix d'aménagement?³⁷

³⁰ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 44

³¹ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 53

³² Geneviève Derome, doc. 7.3, no 54

³³ Céline Forget, doc. 7.3, no 70

³⁴ Céline Forget, doc. 7.3, no 71

³⁵ Dominique Le Borgne, doc. 7.3, no 93

³⁶ Dominique Le Borgne, doc. 7.3, no 94

³⁷ Dominique Le Borgne, doc. 7.3, no 96

26. Je suis personnellement préoccupé par l'importance qu'occupent les sports professionnels dans nos sociétés de consommation. Cette professionnalisation des sports de spectacle évoque pour moi le « panem et circences » de la Rome décadente, et s'accompagne de toutes sortes d'effets de standardisation (des règles du jeu, des surfaces et équipements requis) et d'émulation dictés par les besoins et orientations de l'industrie du divertissement. Ces orientations commerciales se répercutent ensuite sur les espaces que réclament les citoyens pour permettre à leurs enfants de pratiquer ces sports.
- a. En ce sens, quel est votre vision d'aménagement pour le parc P-3?
 - b. Comment éviter une dérive consumériste et conformiste qui (1) s'éloigne de l'esprit ludique, libre et créatif qui devrait animer les jeux de l'enfance, et (2) exige de grandes surfaces dont l'usage très spécialisé devient assez incompatible avec le partage citoyen de l'espace libre et verdoyant que permettent autrement les parcs plus polyvalents et bucoliques? L'espace libre et verdoyant étant compté en ville, il faut y penser à deux fois avant de le consacrer à des usages aussi spécialisés et conformistes.³⁸

MUTUALISATION DES ESPACES

27. Pourquoi les enfants et les adultes vivant à Parc-Extension n'auront pas accès aux installations de la nouvelle école?³⁹

ARCHITECTURE

28. Le choix architectural enclave tout le futur parc P-3 par de nouvelles constructions sur Ducharme et Lavoie-Roux, cache la perspective visuelle du campus vers le parc, et minéralise encore davantage la place Alice-Girard.
- a. Pourquoi adopter une forme architecturale rectangulaire pour l'école primaire de quartier qui contribue à dresser un mur tout le long de l'avenue Lavoie-Roux?⁴⁰
 - b. Qui a fait ce choix?⁴¹
 - c. D'autres options architecturales ont-elles été étudiées?⁴²

TERRITOIRE DE JURISDICTION DU CSSMB

29. J'habite sur Davaar, proche de l'école Guy-Drummond. Pourtant, mes 3 enfants ne peuvent pas y aller. D'autres enfants d'autres quartiers voire d'autres pays y vont (j'en connais personnellement), mais les miens seraient obligés de marcher jusqu'à l'école Lajoie (donc au moins 15 minutes de perdues chaque jour). Cette injustice touche non seulement mes enfants, mais aussi la valeur de ma propriété, car nous savons tous qu'elle serait plus élevée si l'accès à l'école Guy-Drummond était acquis aux Outremontais qui

³⁸ Marc Harvey, doc. 7.3, no 104

³⁹ Valérie Guilmain, doc. 7.3, no 37

⁴⁰ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 55

⁴¹ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 56

⁴² Geneviève Derome, doc. 7.3, no 57

habitent plus proche de l'école Guy-Drummond que celle de Lajoie. Autre injustice : J'ai appris récemment que la cour de l'école Guy-Drummond est supposée être un parc-école accessible aux Outremontais après 18h et toute la journée en fin de semaine. Or, 3 fois sur 4, un cadenas nous y empêche l'accès. De plus, l'espace est loin d'être invitant. Ce sont donc les résidents Hors-Outremont qui en profitent (en envoyant leurs enfants à Guy-Drummond), mais pas les Outremontais. Mes questions donc :

- a. Comment allez-vous faire pour vous assurer que le nouveau parc-école du MIL sera un espace invitant avec verdure ou autre (pas juste majoritairement du béton comme à Guy-Drummond)?⁴³
- b. Comment allez-vous faire pour vous assurer dès maintenant que le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys respectera son engagement de laisser l'accès au parc-école du MIL aux Outremontais aux heures prévues?⁴⁴
- c. Enfin, les enfants d'Outremont auront-ils priorité pour aller à cette nouvelle école du MIL? Si non, pourquoi pas?⁴⁵
- d. Et, tant qu'à y être, pourquoi n'ont-ils pas priorité pour Guy-Drummond aussi surtout s'ils habitent juste à côté?⁴⁶
- e. En somme, comment allez-vous faire pour que les injustices que nous vivons avec l'école Guy-Drummond ne se répèteront pas dans cette nouvelle école que vous comptez construire?⁴⁷

30. The primary school will be under jurisdiction of CSSMB meaning children of Parc-Ex who are not within the CSSMB will not be given admission unless by lottery?⁴⁸

31. As this school is actually closer to many Parc-Ex students who live south of Jean Talon near Beaumont- it would be only fair to allow for half the propose new student body to be from Parc-Ex. A 50/50 makeup of Outremont and Parc-Ex children would make it equitable. Parc-Ex children who are largely of low income families and new Canadian families also deserve to have access to quality school in new institutions as this one proposed. Unless the campus MIL project intends to discriminate against the families and children of Parc-Ex by building a brand new school in their backyard - a mere several hundred yards away - and not allow them to attend as their parents cannot afford to live in Outremont and be within the CSSMB jurisdiction. Will this school project be discriminatory to the families and children of Parc ex or not?⁴⁹

32. Quel est le pourcentage des enfants habitant Outremont dans les écoles primaires Lajoie, Querbes, Guy-Drummond et St-Germain?⁵⁰

⁴³ Edy Beylerian, doc. 7.3, no 38

⁴⁴ Edy Beylerian, doc. 7.3, no 39

⁴⁵ Edy Beylerian, doc. 7.3, no 40

⁴⁶ Edy Beylerian, doc. 7.3, no 41

⁴⁷ Edy Beylerian, doc. 7.3, no 42

⁴⁸ Nada Nicol, doc. 7.3, no 84

⁴⁹ Nada Nicol, doc. 7.3, no 85

⁵⁰ Céline Forget, doc. 7.3, no 68

ZONAGE

33. Avez-vous fait une étude pour savoir à combien se chiffre la perte de taxes municipales par le rezonage du terrain résidentiel-commerciaux?⁵¹
34. Quelles sont les procédures pour exiger un référendum sur la question?⁵²
35. Pourquoi désirez-vous faire un changement au plan d'ensemble quand il y a un vaste terrain institutionnel à votre disposition?⁵³

DIVERS

36. Quand le développement d'une école primaire a-t-il été déterminé?⁵⁴
37. Quel est le nombre d'employés prévus pour l'école projetée ?⁵⁵

⁵¹ Michel Lapointe, doc. 7.3, no 31

⁵² Michel Lapointe, doc. 7.3, , no 32

⁵³ Michel Lapointe, doc. 7.3, no 33

⁵⁴ Geneviève Derome, doc. 7.3, no 49

⁵⁵ Céline Forget, doc. 7.3, no 69

C. LE NOUVEAU PAVILLON UNIVERSITAIRE DE L'UDEM

38. Où se fera l'entrée véhiculaire du centre d'Innovation de l'UdeM?⁵⁶
39. Qu'en est-il de la requête déposée par l'école hassidique Belz à la cour supérieure revendiquant le terrain adjacent à sa cour d'école et appartenant à Outremont? Cet espace devait servir d'accès au pavillon d'Innovation si ma mémoire est bonne.⁵⁷

⁵⁶ Céline Forget, doc. 7.3, no 72

⁵⁷ Céline Forget, doc. 7.3, no 73

D. LE SECTEUR ATLANTIC

RÈGLEMENTATION

40. Il me semble toutefois que vos modifications sont peu claires. Vous ne mentionnez jamais les alternatives ou les inconvénients des modifications proposées et le contenu des modifications n'est pas bien décrit, ce qui ne permet pas un commentaire éclairé. Cette consultation contient ainsi un biais qui pousse vers l'acceptation des modifications proposées. Le projet est peut-être excellent, mais il demande encore à être démontré comme tel.
- a. Pour le transfert de législation du secteur Atlantic, les mécanismes permettant un meilleur usage collectif ne sont pas clairs. Quelles sont les marges de recul actuelles par rapport à celles souhaitées? Si celles-ci sont plus faibles, il y aura moins de la végétation et plus d'îlots de chaleur.⁵⁸
41. La présente consultation de l'OCPM porte, entre autres, sur le retrait du secteur Atlantic (zone C-12) du Règlement 06-069. Cette zone serait alors soumise au Règlement d'urbanisme d'Outremont. Le secteur Atlantic est inclus pour le moment dans la zone du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau. La Ville de Montréal s'est engagée en 2013 à développer 225 logements sociaux dans la zone du PDUES.
- a. Est-ce que le retrait du secteur Atlantic du Règlement 06-069 aura une incidence sur son inclusion dans la zone PDUES ?⁵⁹
 - b. Si le retrait de ce secteur du Règlement 06-069 mène aussi à son retrait de la zone PDUES, est-ce que cela aura une incidence sur le développement de logements sociaux dans le secteur Atlantic?⁶⁰

USAGES

42. Quels seront les commerces qui viendront s'installer?⁶¹
43. Suivant les changements de zonage et de réglementation dans le présent projet de modifications, sera-t-il possible de construire ou d'héberger des lieux de cultes sur l'ensemble du territoire du MIL Montréal incluant la zone Atlantic?⁶²

⁵⁸ Yan Vergriete, doc. 7.3, no 13

⁵⁹ André Trépanier, doc. 7.3, no 101

⁶⁰ André Trépanier, doc. 7.3, no 102

⁶¹ Martin Gallié, doc. 7.3, no 16

⁶² Sacha Tremblay, doc. 7.3, no 23

44. Combien d'ateliers d'artistes et d'artisans avez-vous expulsés de leurs lieux de travail avec votre projet? Ma demande exige une réponse chiffrée, pas une entourloupette politique, merci.⁶³

DIVERS

45. La mairie a-t-elle son mot à dire sur les priorités sociales du quartier?⁶⁴
46. Quel est le développement prévisible de ce secteur?⁶⁵

⁶³ Mathieu Beauséjour, doc. 7.3, no 35

⁶⁴ Martin Gallié, doc. 7.3, no 17

⁶⁵ Pierre Blanc, doc. 7.3, no 36